

CONTRIBUTION AU SRADDET

Réalisée par le Conseil de développement
Saumur Val de Loire
20 novembre 2017



Le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a saisi le conseil de développement pour apporter une contribution sur le sujet du Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), avant son invitation fin novembre par le CESER.

Le SRADDET doit être adopté par le conseil régional dans les trois années qui suivent le renouvellement général de cette assemblée. Le SRADDET des Pays de la Loire est constitué de 11 domaines obligatoires issus de 3 grands domaines, sur lesquels le Conseil de développement Saumur Val de Loire souhaite apporter des propositions concernant le territoire de la Communauté d'agglomération (en fonction des forces et des faiblesses connues) et en fonction des compétences actuellement exercées par le Conseil Régional.

C'est pourquoi, à partir du document transmis par les services de la communauté d'agglomération, le Conseil de développement Saumur Val de Loire fait les propositions suivantes (apparaissant en **bleu**).

Préambule

1.1 SAUMUR, POLE URBAIN DU TERRITOIRE REGIONAL

Saumur est identifié dans le SCoT approuvé le 23 mars 2017, comme pôle majeur de l'Est Anjou et du Val de Loire au centre d'un territoire de 102 000 habitants à la frange de deux Régions. C'est donc une ville qui participe à l'armature urbaine régionale, au même titre que Cholet, Laval ou en extérieur, Alençon ou Niort.

LES ENJEUX A 2030 POUR LA VILLE DE SAUMUR :

- › Équité et cohésion du territoire : Centralité et renouvellement urbain, santé, formations supérieures et apprentissage
- › Grands équipements, pôle équestre évènementiel, rénovation patrimoniale et tourisme : cf. point 2 : cf. point 3
- › Accessibilité : quartier gare, mobilités (douces, train, route), numérique (zone conventionnée)

1.2 SAUMUR ET L'EST DES PAYS DE LA LOIRE

L'agglomération Saumur val de Loire s'inscrit dans un réseau de territoires frontaliers du val de Loire et des Marches du Poitou, portés par un réseau de villes : Baugé, Bourgueil, Chinon, Loudun et Thouars. Ces communautés font face à des besoins communs d'aménagement du territoire et d'organisation de l'espace : enjeux relatifs aux transports et aux mobilités, à la cohésion sociale et aux services aux publics, et à la revitalisation des centres.

LES ENJEUX A 2030 OUVRANT SUR L'EST REGIONAL :

- › Accessibilité et mobilités entre pôles d'emploi de l'Est régional depuis les gares et haltes intermodales et par un réseau routier interrégional structurant
- › Coopérations économiques, touristiques et de services
- › Transition énergétique : énergies renouvelables, biomasse, territoire à énergies positives.

1.3 SAUMUR ET LE VAL DE LOIRE

Le Saumurois est porté par la référence identifiée à l'international « Loire Valley » et par la dynamique de cet axe qui traverse la Région. Sur la partie UNESCO, des enjeux spécifiques sont attendus pour amplifier sa renommée et assurer la présence humaine et économique dans un site environnemental fortement contraint.

Des cohérences d'intervention sont attendues pour les intérêts ou enjeux qui transcendent les frontières régionales Centre/Val de Loire :

LES ENJEUX A 2030 SUR L'AXE VAL DE LOIRE :

- › Connectivité entre villes ligériennes : cadencement interLoire, train d'équilibre de territoire (TET)
- › le vélo, mode de déplacement privilégié sur le territoire : Loire à vélo et boucles connexes – vélo quotidien et vélo tourisme
- › A-ménagement en Val de Loire : valorisation des composantes de la valeur UNESCO, réinvestissement urbain, troglodytisme, végétal spécialisé, gestion environnementale, maîtrise foncière.

1.4 DESERTIFICATION DES TERRITOIRES (COMME DANS LE NORD-EST DU TERRITOIRE)

Le nord-est de Saumur val de Loire est caractérisé par un phénomène de désertification économique et sociale avec des taux de chômage de près de 20 % découlant de la réduction récurrente du nombre d'emplois. À cela s'ajoute la réduction voire la disparition des services publics et plus largement des commerces et services.

ENJEUX A 2030 :

- › Investissements publics prioritairement vers le soutien à l'emploi.
- › Soutien de la filière agricole (semences et maraichage en particulier),
- › Aide à la reconversion vers des productions davantage écologiques et de meilleure qualité, aider le développement de la filière bois.
- › Accélération de la couverture haut débit (câble et mobile) pour compenser l'éloignement géographique et l'accès DATA, mettre en place des plans de formation au numérique.
- › Création de zone franc (aide financière et fiscale à l'emploi.)

Contribution

1. Transition écologique et énergétique

CLIMAT, AIR, ENERGIE

L'agglomération s'est engagée le 28 septembre 2017 dans l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial. Ce domaine environnemental et énergétique porte de réelles opportunités de développement économique et d'aménagement durable de l'espace. Doué en Anjou et le PNR Loire Anjou Touraine sont déjà engagés dans les dispositifs « TEP CV » pour la croissance verte, **qui doit être accélérée et élargie.**

Des démarches expérimentales sont lancées **ou à confirmer concrètement** : développement de l'écoconstruction, de la production et la distribution d'énergie, d'énergies renouvelables, de réappropriation des cavités souterraines, de valorisation des déchets, d'amélioration énergétique des bâtiments et requalification des logements,... **Faire de ces expérimentations un plan d'actions concret et élargi à l'ensemble du territoire.** Ceci emporte un projet pour le territoire et son développement économique durable. Ceci est en correspondance avec la feuille de route régionale pour la transition énergétique.

Mise en place de dispositifs permettant le développement d'emplois locaux autour de la rénovation énergétique ex : Dispositif DoRéMi : former des entreprises pour la rénovation énergétique avec chantier de formation sur des habitats du territoire qui ont besoin d'être rénovés. L'un des meilleurs dispositifs pour le développement des emplois locaux.

Intégrer dans le plan climat air énergie territorial, la surveillance de la qualité de l'air, l'eau et la nourriture, par l'exploitation d'un réseau permanent de mesures fixes (Air Pays de la Loire) et indicatives (mesures sur l'ensemble du territoire, au même titre que les grosses agglomérations par exemple), et l'information du public et des autorités compétentes par la publication fréquente et réactive des résultats obtenus sous la forme de communiqué et de bulletins.

ENVIRONNEMENT – BIODIVERSITE - RISQUE

La trame verte et bleue inscrite dans le SCoT approuvé est la base d'une politique locale concrète portée par l'agglomération : gestion des milieux aquatiques, reconquête par le pastoralisme en boire de Loire, notamment. Le schéma régional de la Biodiversité viendra apporter des outils pour accompagner nos actions, notamment en terme foncier. Mettre en place une maîtrise du foncier pour permettre une politique de compensation écologique dans la durée.

Promotion de la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés. Intégration plus importante des acteurs économiques agricoles et industriels dans l'action en faveur de la biodiversité.

L'agglomération est également concernée par les risques, notamment les cavités et inondation.

Développer une expertise régionale sur la prévention des risques (inventaire des cavités,...). Relancer les plateformes régionales d'innovations (par ex : sur le monde souterrain...)

2. Equité et cohésion des territoires

PROXIMITE ET REVITALISATION DES CENTRALITES

L'agglomération structure sa politique d'aménagement du territoire à l'appui de pôles relais. Ce sont les pôles d'équilibre du SCoT qui participent fortement à la structuration du territoire par leur offre de services de proximité étoffée (santé, services, équipements) et leurs entreprises : Doué en Anjou, Montreuil-Bellay, Longué-Jumelles, Allonnes, Gennes-Les Rosiers.

Le projet du territoire est d'accompagner leur rôle par le réinvestissement des centres (politiques croisées de réinvestissement urbain et d'animation (foncier, immobilier, réhabilitation, espaces publics, commerces), et l'accessibilité (numérique, offres de transport).

Afin d'éviter la désertification des territoires, du fait de la centralisation des services et des équipements, il sera nécessaire de proposer une mobilité des services ou de la population vers les services.

Faciliter l'accès à la santé en tenant compte de la croissance des situations complexes, liées au vieillissement de la population, à la chronicité de nombreuses pathologies et à la juxtaposition des dispositifs en favorisant la mise en place d'une plate-forme territoriale d'appui (PTA). A ce jour, et malgré loi de modernisation du système de santé de 2016 Les Pays de Loire n'ont toujours pas une seule PTA contrairement à de nombreuses régions (PACA, Nouvelle Aquitaine, Normandie ...) Les professionnels de santé du territoire Saumurois sont en attente de la création d'une PTA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / FORMATION PROFESSIONNELLE

La Région investit pour le pôle de formations de Saumur. Ce grand projet de développement d'un pôle de formation supérieure et professionnelle est en cours de mise en œuvre doit pouvoir être accompagné demain compte tenu de l'accroissement des effectifs envisagés d'ici à 2020.

Sur une partie du territoire, le chômage des jeunes est très important, un travail sur l'insertion des jeunes est à réaliser en lien avec les partenaires présents sur le territoire (alternance, apprentissage) : Mobilisation des acteurs : soutien à la mission locale, convention avec la région, travail avec la maison de l'emploi, association d'insertion professionnelle.

Accompagner la reconversion professionnelle par la formation continue ou autre.

Proposer des formations professionnelles en fonction des besoins recensés sur le territoire et des demandes des acteurs économiques.

Relancer/promouvoir les formations traditionnelles et les adapter en fonction des innovations et évolutions technologiques (ex : BTS sur la motorisation).

Encourager les réseaux type transcompétence : Ce réseau permet de répondre et d'améliorer la question des mobilités professionnelles entre les entreprises à l'échelle du territoire. Il permet également de sécuriser l'emploi à petite ou moyenne échelle, de réaliser des économies et d'anticiper les besoins et les évolutions.

RECHERCHE

En lien avec le développement d'un pôle d'enseignement supérieur et professionnel, créer un pôle de recherche visant en particulier à innover en matière de productions agricoles porteuses de davantage de valeur ajoutée et

plus respectueuses de la santé et de l'environnement (en coopération notamment avec les producteurs, les universitaires, les labos, l'INRA)

SANTE - SILVERECONOMIE

Le Saumurois et l'Est Anjou est identifié comme un territoire en souffrance. L'accès aux soins est une priorité. L'agglomération met en œuvre avec l'ARS son contrat local de santé et en particulier le développement des espaces de santé de proximité (maisons médicales).

L'agglomération s'engage dans le développement d'actions en faveur de la silver économie apportant ainsi une forme de réponse au vieillissement sous un angle de service et d'économie locale (culture, soins, services, commerces, etc.).

Mettre en œuvre une politique en faveur des seniors, pas uniquement sur le plan économique mais également au niveau social et humain.

Permettre la montée en compétences des intervenants professionnels et leur reconnaissance.

Structuration de la filière sanitaire et sociale (formation, groupement d'employeurs,...) en lien avec la silver économie. Proposer des formations autour de l'accompagnement aux usages numériques.

Comblent le déficit constaté entre le vieillissement de la population et les maisons de retraite et/ou foyers logements.

Encourager les nouveaux dispositifs d'habitat innovant social.

Développer les contrats/ convention avec les établissements hospitaliers pour couvrir les zones en manque de professionnels spécialisés.

L'agglomération, au travers de sa direction des politiques sportives travaille également sur le thème du Sport Santé et celui du Sport Emploi qui correspond parfaitement à l'application du « Plan National Sport Santé Bien-être » (PNSSBE), un des axes de développement du Ministère des Sports. Et qui sera une composante importante du développement de la Silver économie sur le territoire.

EVENEMENTIEL : SPORT – CULTURE- TOURISME

Quelques patrimoines et événements font la renommée du territoire : l'abbaye royale de Fontevraud, les châteaux et manoirs, le bioparc de Doué la Fontaine, le Cadre noir et carrousel de Saumur, ... sans tous les citer.

La rénovation du théâtre de Saumur – le Dôme – grâce à l'aide régionale permet aussi de développer une politique culturelle renouvelée, associée à une programmation rayonnante sur tout le territoire.

La nouvelle agglomération a souhaité s'engager dans une politique sportive à la mesure des acteurs et champions du territoire : équestre notamment. Ce sont différents événements : marathons de Saumur, « Anjou vélo vintage » et ses supports d'itinérance : « Loire à vélo » et « vélo Francette ».

Les projets de complexe équestre avec l'IFCE Saumur et celui de Loire à vélo souterraine doivent encore renforcer l'offre du territoire ses prochaines années.

3. Accessibilité et usages

INFRASTRUCTURES D'INTERET SUPRA REGIONAL

Infrastructures routières

L'A85 au nord de l'agglomération place Saumur et son territoire dans le jeu des échanges nationaux et internationaux. Mais reste à améliorer les liaisons départementales ou interrégionales, le Saumurois étant à l'interface de trois Régions.

Infrastructures ferrées

L'agglomération soutient de longue date la promotion de l'axe ferré Nantes-Lyon pour se raccrocher au réseau européen et atteindre en tout point de son axe une vitesse minimale à 220 km/h.

- *En terme marchandise* : Promouvoir l'existence de connexion ferroviaire avec des zones d'activités afin de développer et de pérenniser le fret ferroviaire et d'en faire un atout d'attractivité pour l'implantation d'entreprises sur la région

NB : dans le Saumurois, la zone d'activité de Montreuil-Bellay est connectée au ferroviaire)

Faire des liens plus importants avec les Région Centre Val de Loire et Nouvelle aquitaine pour le développement de liaisons ferroviaires notamment vers Paris et Lyon, positionnant Saumur comme une gare de fret important.

- *En terme voyageur* : proposer un cadencement des TER sur une plus grande amplitude horaire, permettant d'atteindre les gares les plus importantes et en développant ainsi les possibilités de correspondances.

OFFRES TRANSPORT EN COMMUN ET INTERMODALITES : POUR UNE MEILLEURE CONNEXION VERS LES POLES DU TERRITOIRE

L'agglomération est autorité organisatrice des mobilités (AOM) au côté de la Région et du Département. La mobilité est un sujet primordial pour rendre effectif le projet de développement du territoire.

Les choix de développement - SCoT approuvé en mars 2017 – permettront de renforcer la présence résidentielle et économique sur les pôles du territoire également pôle d'emplois : Saumur, Gennes-Les Rosiers et Montreuil-Bellay (raccordés fer) et Doué la Fontaine, Allonnes et Longué-Jumelles.

Permettre une meilleure connexion entre le train et les autres modes de transports en commun pour permettre un véritable maillage du territoire.

ACCESSIBILITE DES MODES DOUX ET ALTERNATIFS

L'agglomération porte une politique locale des mobilités : son objectif est d'avoir une offre des plus homogènes pour relier les communes vers leurs pôles de proximité et vers Saumur, tout mode (TC, TAD et autres à développer).

Développer les pratiques cyclo en installant des équipements et services adaptés.

Il est aussi déterminant que l'ensemble des pôles structurants bénéficie d'une desserte performante en transports collectifs, condition essentielle pour leur attractivité.

Les transports sont essentiels pour l'accès à l'emploi et aux services (santé, éducation, formalités administratives, commerces, loisirs...) notamment en zones rurales. La création de plate-forme de mobilité permettrait de mieux identifier les offres de transport et leur complémentarité.

DESSERTE NUMERIQUE ET E-USAGES

La desserte numérique est engagée sur le territoire : Saumur est zone conventionnée avec Orange ; l'agglomération est inscrite dans Anjou numérique avec le Département. L'objectif est de couvrir à 95% du très haut débit par la fibre pour le territoire grâce au SMO départemental.

Dans ces zones peu denses les liaisons téléphoniques par mobile sont défaillantes voir absentes, un travail est également à réaliser en parallèle du développement du très haut-débit.

En réponse aux désengagements d'opérateurs publics sur les zones rurales mais aussi sur des quartiers urbains, des maisons de services aux publics (MSAP) ont été créées, se pose la question du financement à moyen et long terme, la région se doit d'être attentive à l'évolution des MSAP et les accompagner dans les accords contractuels avec les opérateurs et l'accompagnement des usagers à l'accès aux services via les e.usages.